



## ANIMATION

# CPJEPS – CERTIFICAT PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT – MENTION ANIMATEUR D'ACTIVITÉS ET DE VIE QUOTIDIENNE

### RÉSULTATS DE NOS STAGIAIRES

Sur un échantillon de 10 candidats et pour le deuxième semestre 2023 :

- Taux de satisfaction stagiaires : 100 %
- Taux de réussite : 100 % (sur 6 présentés)
- Taux d'abandon : 16,66 %
- Intégration en emploi dès la fin de la formation : /
- Poursuite de parcours de formation dès la fin de l'action : /

Si vous désirez des informations complémentaires, vous pouvez contacter le service communication ALAJI : [Contact-formations@alaji.fr](mailto:Contact-formations@alaji.fr)

### PRE-REQUIS

- Personne en reconversion souhaitant se qualifier dans le domaine de l'animation, ayant un projet professionnel validé/confirmé dans les métiers de l'animation
- Réussir les tests de sélection

### OBJECTIFS

Obtenir le – Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport – Mention animateur d'Activités et de Vie Quotidienne (CPJEPS AAVQ) :

- Connaître les différents publics
- Acquérir la méthodologie de projet
- Acquérir les différentes méthodes d'animation en fonction des tranches d'âge
- Connaître les différentes structures

### CONTENU DE LA FORMATION

- **Positionnement pédagogique** (21 heures en centre)
- **UC1 – Bloc 1** : Participer au projet et à la vie de la structure (91 heures en centre et 88 heures en

entreprise)

- **UC2 – Bloc 2** : Animer les temps de vie quotidienne de groupes (91 heures en centre et 88 heures en entreprise)
- **Certification UC1 et UC2** (27 heures en centre + 7h de rattrapage)
- **UC3 – Bloc 3** : Concevoir des activités en direction d'un groupe (112 heures en centre et 104 heures en entreprise)
- **UC4 – Bloc 4** : Animer des activités (105 heures en centre et 104 heures en entreprise)
- **Certification UC3 et UC4** (7 heures en entreprise + 7h de rattrapage)
- **Soutien personnalisé** (70 heures en centre)
- **Appui à la Technique de Recherche d'Emploi** (21 heures en centre)

### DURÉE

La formation dure 923 heures réparties en :

- 525 h d'enseignement théorique (434 h sans le soutien personnalisé et l'Appui à la Technique de Recherche d'Emploi)
- 398 h d'enseignement pratique

### METHODES MOBILISÉES

- Formation en présentiel et présentiel enrichi
- Activités individuelles, en ateliers et en sous-groupes
- Matériels de formation mis à disposition
- Formateurs professionnels issus des métiers de l'animation

### MODALITÉ D'ÉVALUATION

- **1<sup>ère</sup> situation certificative** : « Evaluation distincte des unités capitalisables 1 & 2 » dans l'organisme de formation
- Contenu : production d'un document écrit

personnel en 2 parties, suivi d'un entretien en 2 séquences distinctes.

- **2<sup>nd</sup>e situation certificative** : « Evaluation distincte des unités capitalisables 3 & 4 » en structure d'alternance
- **Contenus** : production d'un document écrit personnel en 2 parties, mise en situation professionnelle (conduite de séance), suivis d'un entretien en 2 séquences distinctes.

Possibilité de validation partielle : oui

Durée de validité des blocs de formation : Il n'y a pas de durée de validité des UC validées.

Pour valider le CPJEPS et obtenir le certificat professionnel, le candidat devra valider l'ensemble des 4 Unités Capitalisables (UC).

**Equivalence** : Le CPJEPS se présente comme un diplôme initial aux métiers de l'animation et est classé au niveau 3 de la nomenclature des niveaux de certification, il se place juste avant le BPJEPS.

**Passerelles** : La possession du CPJEPS AAVQ, permet à son détenteur de se présenter au concours de la fonction publique territoriale d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**Suite de parcours** : BPJEPS

**Débouchés** : Le titulaire du CPJEPS AAVQ exerce dans différentes structures du secteur public ou privé : entreprise de l'animation, secteur du lien social et familial ou collectivité territoriale. Il peut occuper un poste d'animateur enfance/jeunesse, en accueil de loisirs, en séjour de vacances, socioculturel ou périscolaire.

## **MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS**

- Positionnement sur Kairos par un prescripteur
- Participation à l'information collective : tests de positionnement et entretien de motivation
- Intégration sur l'action de formation, maximum 1 mois après le positionnement

**Pour connaître et accéder à nos sites de formations, possibilités d'hébergements et de restauration** : <https://www.alaji.fr/sites-de-formation/>

## **CONTACTS**

 03.83.58.18.28

 <https://www.alaji.fr/contact/>

## **ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ REDUITE**

L'ensemble de nos locaux et de nos formations sont accessibles aux PSH. Les modalités de l'aménagement du parcours de formation seront définies lors d'un entretien avec le référent handicap d'Alaji.

## **TARIF**

- Formation uniquement accessible aux demandeurs d'emploi et prise en charge par Pole Emploi ou la région Grand Est.

## **DERNIÈRE MISE À JOUR**

03/04/2024

